



COMMUNE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa version applicable pour l'exercice 2025, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre d'en comprendre les principaux enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il est le bilan financier dressé par le Maire et doit être en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public. Il fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, puis est transmis au représentant de l'État dans un délai maximal de 15 jours après la date limite de vote du document budgétaire. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire se retire au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2025 sera présenté au Conseil Municipal du 5 juin 2026.

Il peut être consulté sur simple demande à l'Hôtel de Ville au service des Finances de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Le document reprend la structure du budget primitif et se compose de deux sections :

- La section de fonctionnement, qui retrace la gestion courante des services municipaux ;
- La section d'investissement, consacrée aux projets et équipements préparant l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Le résultat de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	16 236 210,52 €	17 675 532,83 €	+ 1 439 322,31 €
Excédent reporté de 2024		1 143 995,83 €	+ 1 143 995,83 €
TOTAL	16 236 210,52 €	18 819 528,66 €	+ 2 583 318,14 €
			EXCÉDENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

SANS LES RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	3 799 091,01 €	3 339 671,78 €	- 459 419,23 €
Affectation de 2024		1 257 997,83 €	+ 1 257 997,83 €
Déficit reporté de 2024	1 862 022,53 €		- 1 862 022,53 €
TOTAL	5 661 113,54 €	4 597 669,61 €	- 1 063 443,93 €

AVEC LES RESTES A REALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXECUTION
Reports	618 233,18 €	1 009 916,58 €	+ 391 683,40 €
TOTAL	6 279 346,72 €	5 607 586,19 €	- 671 760,53 €
			DÉFICIT

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2025

	MONTANT
Excédent de la section de fonctionnement	+ 2 583 318,14 €
Déficit de la section d'investissement	- 671 760,53 €
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 1 911 557,61 €
	EXCÉDENT

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer ses missions quotidiennes.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. À l'image du budget d'un foyer, elle comprend d'un côté les ressources régulières et, de l'autre, les dépenses indispensables à la vie quotidienne.

Pour la commune, les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- Des prestations facturées à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, etc.) ;
- De la fiscalité directe locale (taxes foncières notamment) ;
- Des dotations versées par l'État ;
- Des participations et subventions diverses.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 655 169,35 euros** pour l'exercice 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- Des charges de personnel ;
- Des dépenses d'entretien et de fluides des bâtiments communaux ;
- Des achats de fournitures et prestations de services ;
- Des subventions versées aux associations ;
- Des intérêts de la dette.

Les dépenses de personnel représentent **8 985 140,61 euros**, pour un total de dépenses réelles de fonctionnement de **15 710 894,26 euros** pour 2025.

b. Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES	2024	2025	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Charges à caractère général	3 795 295,74 €	3 962 395,01 €	+ 167 099,27 €	+ 4,40%
- Charges de personnel	9 123 073,81 €	8 985 140,61 €	- 137 933,20 €	- 1,51%
- Atténuations de produits	27 253,00 €	54 164,00 €	+ 26 911,00 €	+ 98,75%
- Autres charges de gestion	2 436 564,00 €	2 499 462,47 €	+ 62 898,47 €	+ 2,58%
- Charges financières	164 492,17 €	149 389,67 €	- 15 102,50 €	- 9,18%
- Charges exceptionnelles	1 998,19 €	60 342,50 €	+ 58 344,31 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	15 548 676,91 €	15 710 894,26 €	+ 162 217,35 €	+ 1,04%
- Amortissements et provisions	499 704,36 €	497 234,67 €	- 2 469,69 €	- 0,49%
- Opérations de cessions	402 637,80 €	28 081,59 €	- 374 556,21 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	902 342,16 €	525 316,26 €	- 377 025,90 €	- 41,78%
TOTAL GÉNÉRAL	16 451 019,07 €	16 236 210,52 €	- 214 808,55 €	- 1,31%

Les dépenses réelles de fonctionnement – Les principales variations :

- Les charges à caractère général augmentent de **+167 099,27 €**, dont :
 - L'énergie et l'électricité : +150 587,89 € ;
 - Le carburant : -15 517,96 € ;
 - L'achat de fournitures de produits d'entretien : -10 150,61 € ;
 - L'achat de fournitures de voirie : -3 223,67 € ;
 - L'achat de vêtements de travail : +57 141,12 € ;
 - L'achat de fournitures administratives : -2 503,01 € ;
 - Les contrats et prestations de services : +7 205,91 € ;
 - L'entretien des bâtiments, terrains, voies et réseaux : -35 490,02 € ;
 - Les dépenses de maintenance : +27 315,64 € ;
 - Études et recherches (Diagnostics amiante, ...) : -32 539,01 € ;
 - Le versement à des organismes de formation : +26 881,74 € ;
 - Les autres honoraires et conseils : +14 656,59 € ;
 - Les annonces et insertions : -3 166,45 € ;
 - Les fêtes et cérémonies : -7 019,45 € ;
 - Les réceptions : -7 072,63 € ;
 - Les catalogues et imprimés : -5 993,73 € ;
 - Les frais d'affranchissement : -3 292,69 € ;
 - Les frais de télécommunications : -8 175,25 € ;
 - Remboursement de charges à C.S.A. : -29 682,24 € ;
 - Remboursement de dépenses à des tiers : +42 316,96 € ;
- Les charges de personnel diminuent de **1,51 %**.
- Les atténuations de produits en évolution enregistrent une hausse de **+26 911 €**. Cette évolution résulte principalement :
 - Du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **+22 023 €** par rapport à 2024 ;
 - Du dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs ;

- Du reversement à C.S.A. d'une quote-part de la taxe foncière perçue par les propriétaires de locaux installés sur les zones d'activités économiques.
- Les principales variations du chapitre des autres charges de gestion sont :
 - La participation au service incendie qui s'élève à 316 182,00 € soit **+6 254,00 €** ;
 - La subvention au C.C.A.S. qui s'élève à 1 116 670,00 € soit **+78 673,00 €** ;
 - Les subventions aux associations comptabilisées à 627 558,00 € soit **- 25 222,00 €** ;
 - L'imputation des droits d'utilisation de logiciels : **+10 364,78 €**.
- Les charges financières : **-15 102,50 €**.
- Les charges exceptionnelles correspondent principalement à la réduction de titres de recette sur exercices antérieurs concernant notamment les titres de recette de la restauration scolaire, des activités du centre de loisirs, etc.

c. Les recettes de la section par chapitres :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2025	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
- Atténuation de charges	39 643,27 €	42 288,81 €	+ 2 645,54 €	+ 6,67%
- Produits des services	584 269,98 €	555 465,90 €	- 28 804,08 €	- 4,93%
- Impôts et taxes (Hors AC&DSC)	191 214,00 €	191 214,00 €	+ 0,00 €	-
- Attribution de Compensation	6 618 081,00 €	6 618 081,00 €	+ 0,00 €	-
- Dotation de Solidarité Com.	190 479,00 €	192 815,00 €	+ 2 336,00 €	+ 1,23%
- Fiscalité locale	5 425 337,89 €	5 661 228,43 €	+ 235 890,54 €	+ 4,35%
- Dotations et participations	4 065 990,40 €	4 251 806,34 €	+ 185 815,94 €	+ 4,57%
- Autres produits de gestion	118 426,25 €	121 279,60 €	+ 2 853,35 €	+ 2,41%
- Produits financiers	4 181,37 €	3 602,27 €	- 579,10 €	- 13,85%
- Produits exceptionnels	191 276,27 €	17 388,00 €	- 173 888,27 €	- 90,91%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>17 428 899,43 €</i>	<i>17 655 169,35 €</i>	<i>+ 226 269,92 €</i>	<i>+ 1,30%</i>
- Opérations de cessions	250 763,80 €	11 629,25 €	+ 0,00 €	Non sign.
- Amortissements des subv.	9 500,89 €	8 734,23 €	- 766,66 €	- 8,07%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>260 264,69 €</i>	<i>20 363,48 €</i>	<i>- 239 901,21 €</i>	<i>- 92,18%</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 163 848,61 €	1 143 995,83 €	- 19 852,78 €	- 1,71%
TOTAL GÉNÉRAL	18 853 012,73 €	18 819 528,66 €	- 33 484,07 €	- 0,18%

Les recettes réelles de fonctionnement – Les principales variations :

- Atténuations de charges : ces recettes correspondent principalement aux indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladie versées par la CPAM.
- Les principales évolutions du produit des services sont les suivantes :
 - Produit des concessions dans les cimetières : +10 347,15 € ;
 - Produit des redevances des services à caractère culturel : +6 364,00 € ;
 - Produit des redevances à caractère sportif : +5 146,37 € ;
 - Produit des redevances à caractère de loisir : -21 436,99 € ;
 - Produit des redevances à caractère social : -7 313,47 € ;
 - Produit des redevances des services périscolaires et enseignement : - 14 699,27 € ;
 - Remboursement par des tiers : -6 812,66 €.

- Les principales évolutions de la fiscalité sont les suivantes :
 - Taxes foncières et taxe d'habitation : +45 581,00 € ;
 - Rôles supplémentaires 2025 : +38 505,00 € ;
 - Droits de mutation : +161 102,00 €.

- Les dotations et participations :
 - La dotation forfaitaire : -89 113,00 € ;
 - La dotation de solidarité urbaine : +54 191,00 € ;
 - Le F.C.T.V.A. : -5 201,00 € ;
 - Les autres participations de l'État : +12 512,33 € ;
 - La participation des autres organismes : +106 551,20 € ;
 - La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : -79 329,00 € ;
 - Les compensations et exonérations sur les taxes foncières variant à +212 560,00 € ;
 - L'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : -11 118,00 €.

- Le poste des autres produits de gestion courante est en augmentation de **2 853,35 €**. Ce poste comprend le remboursement des enlèvements pour mise en fourrière, les charges locatives, mais également les indemnités de sinistre ainsi que les annulations de dépenses, qui expliquent cette évolution.

- Les recettes des produits exceptionnels sont en diminution par rapport à 2024.

En 2025, ces produits correspondent :

- A 935,66 € d'annulation de mandats sur exercices antérieurs ;
- A 16 452,34 € pour les cessions d'immobilisations.

La fiscalité :

État 1288 M	2023		2024		2025	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taxe d'Habitation	909 337	15,50 %	1 026 911	15,50 %	547 116	15,50 %
Taxe Foncière Bâtie	11 598 964	57,65 %	12 095 509	57,65 %	12 436 651	57,65 %
Taxe Foncière Non Bâtie	93 294	52,79 %	98 686	52,79 %	90 727	52,79 %
Produit fiscal avant correction	6 893 497 €		7 195 038 €		7 308 335 €	
Correction sur la TFB	-1 950 178 €		-2 035 327 €		-2 126 146 €	
Produit fiscal après correction	4 943 319 €		5 159 711 €		5 182 189 €	
			+ 216 392 €		+ 22 478 €	

III. La section d'investissement

a. Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir de la collectivité.

Contrairement à la section de fonctionnement, qui concerne les dépenses courantes et récurrentes, la section d'investissement finance des projets structurants destinés à améliorer durablement le patrimoine communal et les équipements publics.

Elle comprend :

- En dépenses : les acquisitions de biens mobiliers, matériels, véhicules, équipements informatiques, bâtiments, études et travaux ;
- En recettes : les subventions d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et les emprunts.

b. Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES	2024	2025	Variation	
	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
D'INVESTISSEMENT				
- Dotations et fonds propres	21 842,57 €	23 449,93 €	+ 1 607,36 €	+ 7,36%
- Dépenses d'équipements	4 081 278,32 €	2 500 966,46 €	- 1 580 311,86 €	- 38,72%
- Subventions d'équipement	58 825,00 €	- €	- 58 825,00 €	- 100,00%
- Emprunts et dettes assimilées	1 115 879,14 €	1 114 065,73 €	- 1 813,41 €	- 0,16%
- Autres immo. Financières	- €	- €	+ 0,00 €	Non sign.
<i>sous-total – DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>5 277 825,03 €</i>	<i>3 638 482,12 €</i>	<i>- 1 639 342,91 €</i>	<i>- 31,06%</i>
- Opérations patrimoniales	449 797,39 €	140 245,41 €	- 309 551,98 €	Non sign.
- Opérations de cessions	250 763,80 €	11 629,25 €	+ 0,00 €	Non sign.
- Amort. des subventions	9 500,89 €	8 734,23 €	- 766,66 €	- 8,07%
<i>sous-total – DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>710 062,08 €</i>	<i>160 608,89 €</i>	<i>- 549 453,19 €</i>	<i>Non sign.</i>
- Déficit d'investissement N-1	763 141,49 €	1 862 022,53 €	+ 1 098 881,04 €	+ 143,99%
- Reste à réaliser N-1	404 292,76 €	618 233,18 €	+ 213 940,42 €	+ 52,92%
TOTAL GÉNÉRAL	7 155 321,36 €	6 279 346,72 €	- 875 974,64 €	- 12,24%

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent à **2 500 966,46 €**.

Elles diminuent de 1 580 311,86 € par rapport à 2024, année marquée par l'opération d'aménagement des espaces publics de la mairie pour un montant de 2 474 303 €.

Les principales opérations, travaux et acquisitions réalisés en 2025 sont les suivantes :

- Construction d'une piste BMX : 891 594,17 € ;
- Aménagement des espaces de la mairie : 194 441,83 € ;
- Installation de chauffage P3 : 183 022,25 € ;
- Modernisation de l'éclairage public : 116 625,50 € ;
- Divers travaux de voirie : 101 313,28 € ;
- Acquisition du bien situé 54 Rue Pierre Fauquet : 79 457,08 € ;
- Travaux de mise aux normes du SSI de l'Esplanade : 77 437,59 € ;
- Modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux : 74 577,26 € ;
- Réhabilitation de l'école Claude Chapelle : 61 605,97 € ;
- Démolition de la maison Acerel : 49 465,86 € ;
- Acquisition de véhicules : 44 740,00 € ;
- Travaux de voirie liés au SD'AP : 44 125,70 € ;
- Travaux de toiture école J. Prévert : 43 546,58 € ;
- Travaux de ravalement des façades de l'Hôtel de Ville : 36 393,72 € ;
- Réhabilitation et aménagement de l'espace Champs des Oiseaux : 23 465,66 €.

c. Les recettes de la section par chapitres :

RECETTES	2024	2025	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Excédent de fonct. Capit.	1 194 138,13 €	1 257 997,83 €	+ 63 859,70 €	+ 5,35%
- Emprunts et dettes	600 000,00 €	1 000 000,00 €	+ 400 000,00 €	+ 66,67%
- Dotations et fonds propres	382 938,69 €	691 543,96 €	+ 308 605,27 €	+ 80,59%
- Subventions	1 358 838,50 €	981 831,25 €	- 377 007,25 €	- 27,74%
- Dépôts et cautionnement reçus	- €	304,90 €	+ 304,90 €	-
- Immobilisations	101,20 €	- €	- 101,20 €	-
- Autres immo. Financières	850,00 €	430,00 €	- 420,00 €	-
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>3 536 866,52 €</i>	<i>3 932 107,94 €</i>	<i>+ 395 241,42 €</i>	<i>+ 11,17%</i>
- Opérations patrimoniales	449 797,39 €	140 245,41 €	- 309 551,98 €	- 68,82%
- Amortissements et provisions	499 704,36 €	497 234,67 €	- 2 469,69 €	- 0,49%
- Opérations de cessions	402 637,80 €	28 081,59 €	- 374 556,21 €	- 93,03%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>1 352 139,55 €</i>	<i>665 561,67 €</i>	<i>- 686 577,88 €</i>	<i>- 50,78%</i>
- Reste à réaliser N-1	1 008 317,46 €	1 009 916,58 €	+ 1 599,12 €	+ 0,16%
TOTAL GÉNÉRAL	5 897 323,53 €	5 607 586,19 €	- 289 737,34 €	- 4,91%

Globalement, les recettes réelles d'investissement progressent de 11,17 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- Un emprunt supérieur de 400 000 € à celui constaté en 2024 ;
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 63 859,70 € ;
- Une diminution de la Taxe d'Aménagement à hauteur de -74 406,94 € sur le poste « Dotations et fonds propres » ;
- Une hausse du Fonds de Compensation de la TVA de 383 012,21 € sur le poste « Dotations et fonds propres ».

À l'inverse, les subventions d'investissement diminuent en cohérence avec la baisse des dépenses d'équipement.

IV. La dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la Commune de Bolbec s'élève à 7 096 819 € répartis sur 20 emprunts contractés exclusivement auprès d'établissements bancaires.

- Dette par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	Répartition en %
CAISSE D'EPARGNE	2 501 363,47 €	35,25 %
SFIL LBP	1 527 341,41 €	21,52 %
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	14,09 %
SFIL CAFFIL	862 589,93 €	12,15 %
CREDIT MUTUEL	387 651,85 €	5,46 %
CREDIT AGRICOLE	345 000,00 €	4,86 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	325 000,00 €	4,58 %
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	144 411,88 €	2,03 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 459,97 €	0,06 %
ENSEMBLE DES PRETEURS	7 096 818,51 €	100,00%

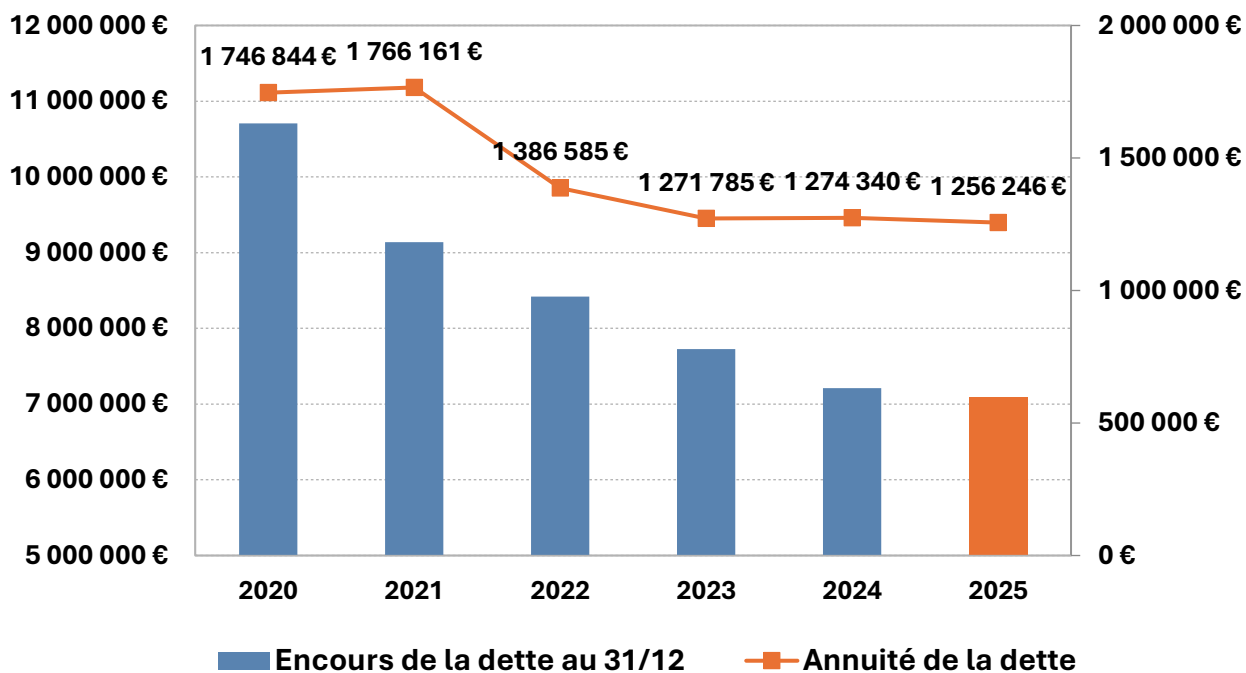
- Dette par type de risque :

Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	5 869 191,24 €	82,70%
Variable	641 000,00 €	9,03%
Livret A	586 627,27 €	8,27%
ENSEMBLE DES RISQUES	7 096 818,51 €	100,00%

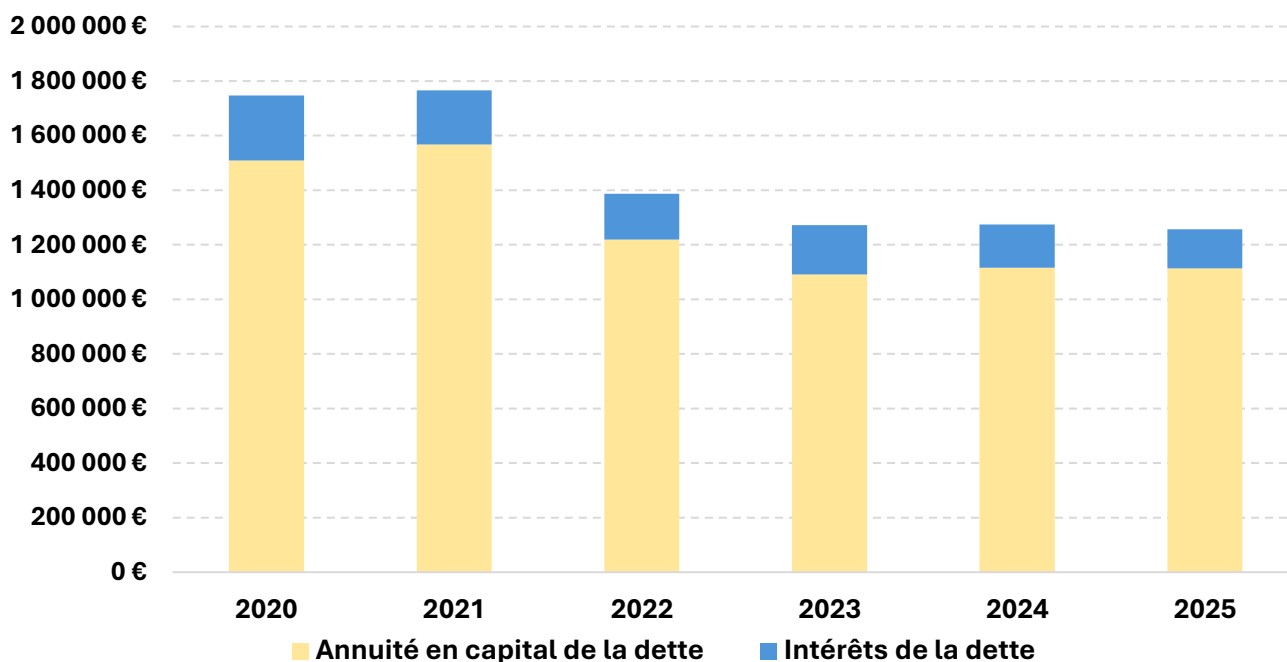
Depuis 2009, la charte de bonne conduite dite « charte Gissler » classe les emprunts des collectivités selon leur niveau de risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des emprunts de la Commune est classé en catégorie 1A, correspondant au niveau de risque le plus faible.

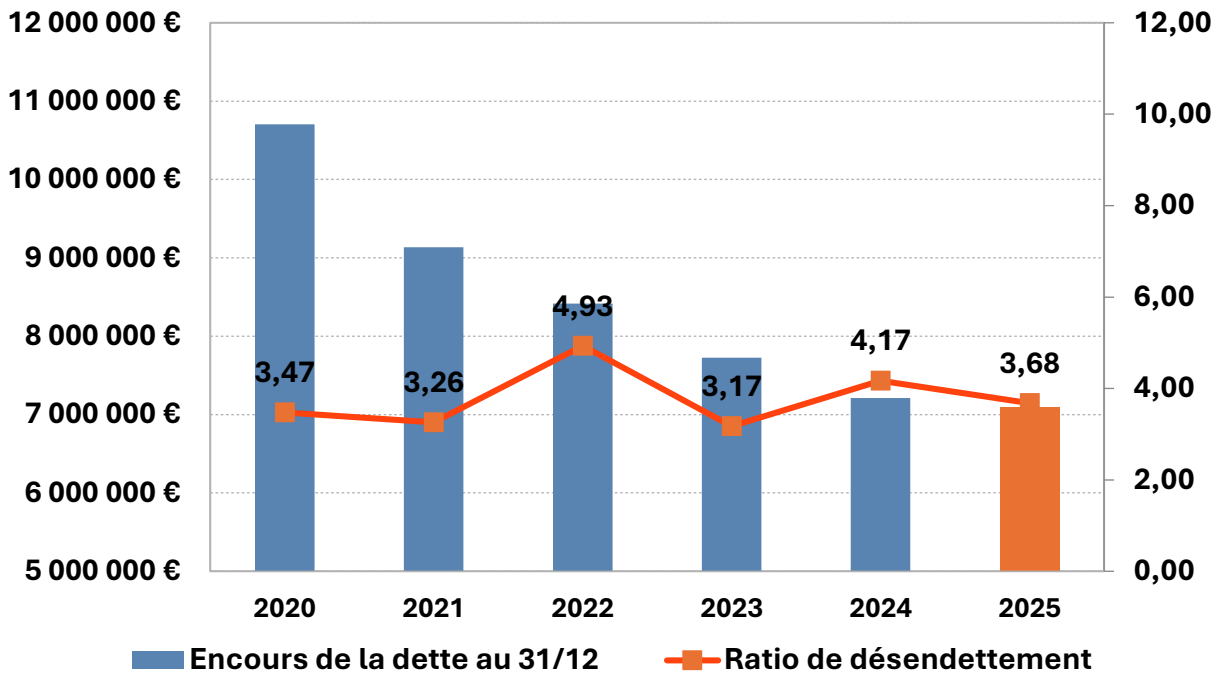
Ci-après, l'évolution de l'annuité de la dette correspondant au remboursement annuel du capital et des intérêts ainsi que l'encours de la dette.



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.

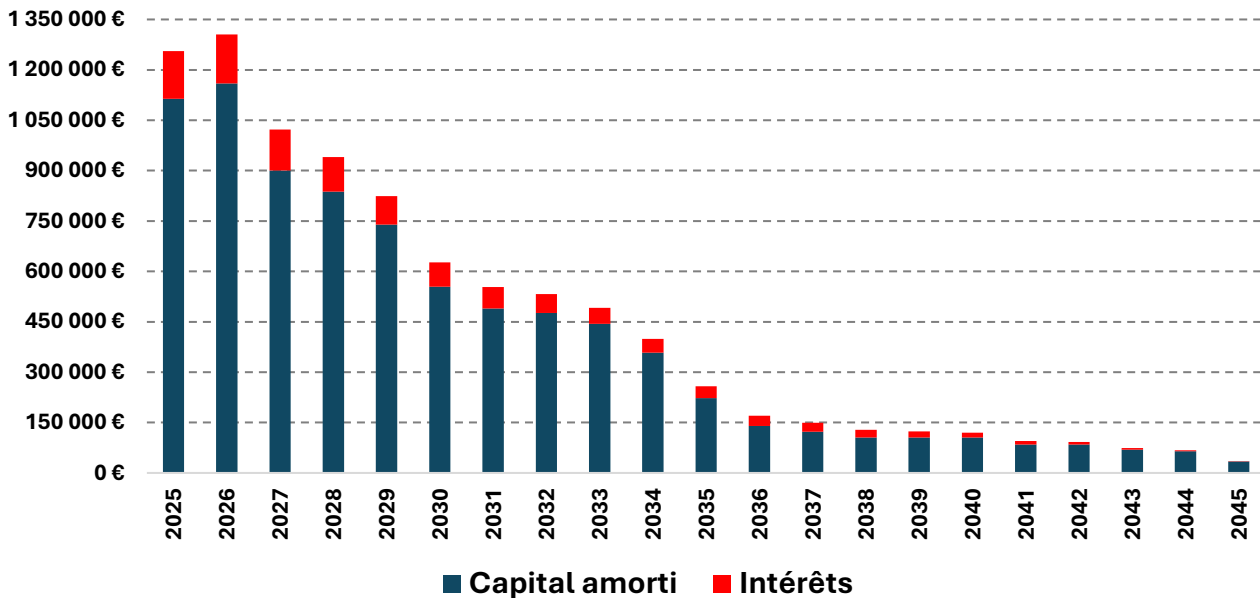


- **Le ratio de désendettement** mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement sa dette en mobilisant l'épargne brute annuelle de la collectivité. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

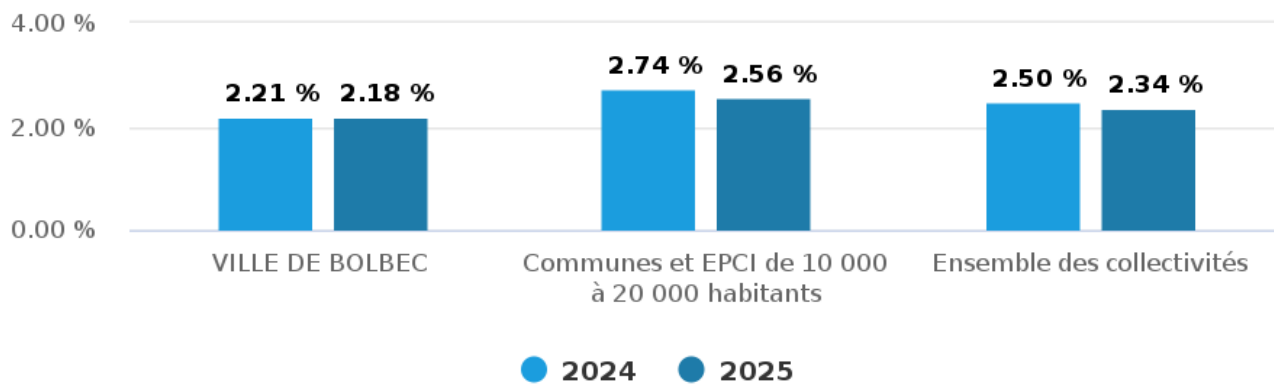


- Profil d'extinction :

Extinction de la dette

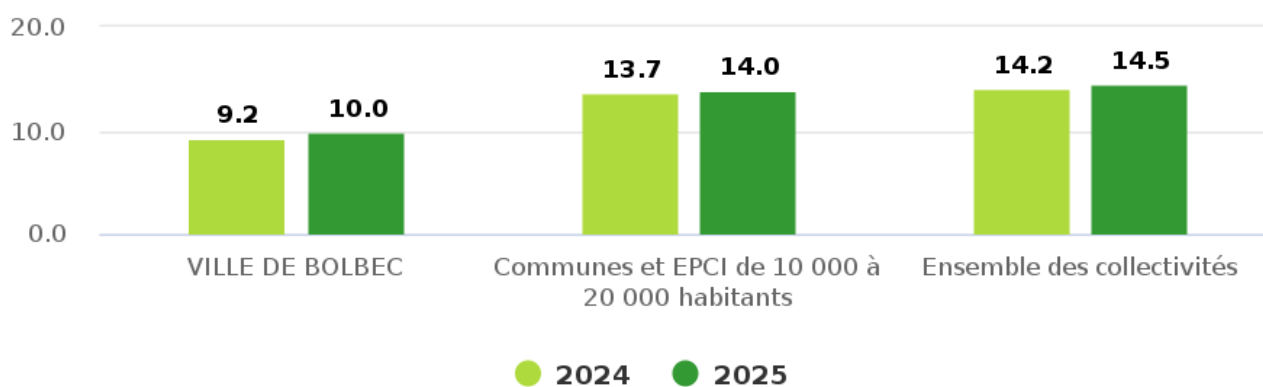


- **Le taux moyen** de l'encours de la dette demeure inférieur à celui observé pour les communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants et reste inférieur aux taux du marché.



Source : Finance active

- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement complet de la dette.



Source : Finance active

LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- À l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles municipales.

Il est principalement constitué des loyers des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...). Il s'agit du poste « Autres produits de gestion ».

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

I. Le résultat 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	41 479,24 €	104 841,33 €	+ 63 362,09 €
Excédent reporté de 2024		364 921,21 €	+ 364 921,21 €
TOTAL	41 479,24 €	469 762,54 €	+ 428 283,30 €
			EXCÉDENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

SANS LES RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	63 538,73 €	9 764,45 €	- 53 774,28 €
Affectation de 2024		50 800,82 €	+ 50 800,82 €
Déficit reporté de 2024	8 343,89 €		- 8 343,89 €
TOTAL	71 882,62 €	60 565,27 €	- 11 317,35 €
AVEC LES RESTES A REALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Reports	222 815,95 €	- €	- 222 815,95 €
TOTAL	294 698,57 €	60 565,27 €	- 234 133,30 €
			DEFICIT

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2025

	MONTANT
Excédent de la section de fonctionnement	+ 428 283,30 €
Excédent de la section d'investissement	- 234 133,30 €
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 194 150,00 €
	EXCÉDENT

II. La section de fonctionnement

RECETTES	2024	2025	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Autres produits de gestion	97 123,75 €	101 781,33 €	+ 4 657,58 €	+ 4,80%
- Produits exceptionnels	281,21 €	1 115,00 €	+ 833,79 €	Non sign.
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>97 404,96 €</i>	<i>102 896,33 €</i>	<i>+ 5 491,37 €</i>	<i>+ 5,64%</i>
- Opérations de cessions	- €	1 945,00 €	+ 1 945,00 €	Non sign.
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRES</i>	<i>- €</i>	<i>1 945,00 €</i>	<i>+ 1 945,00 €</i>	<i>Non sign.</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	359 658,46 €	364 921,21 €	+ 5 262,75 €	+ 1,46%
TOTAL GÉNÉRAL	457 063,42 €	469 762,54 €	+ 12 699,12 €	+ 2,78%

DÉPENSES	2024	2025	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Charges à caractère général	33 939,11 €	30 197,02 €	- 3 742,09 €	- 11,03%
- Autres charges de gestion	918,49 €	2 337,46 €	+ 1 418,97 €	+ 154,49%
- Charges exceptionnelles	83,33 €	- €	- 83,33 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>34 940,93 €</i>	<i>32 534,48 €</i>	<i>- 2 406,45 €</i>	<i>- 6,89%</i>
- Amortissements	6 400,46 €	5 773,12 €	- 627,34 €	- 9,80%
- Opérations de cessions	- €	3 060,00 €	+ 3 060,00 €	Non sign.
- Dotation pour provisions	- €	111,64 €	+ 111,64 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>6 400,46 €</i>	<i>8 944,76 €</i>	<i>+ 2 544,30 €</i>	<i>+ 39,75%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	41 341,39 €	41 479,24 €	+ 137,85 €	+ 0,33%

La situation de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, reste stable d'une année sur l'autre.

III. La section d'investissement

RECETTES	2024	2025	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Excédent de fonct. Capit.	- €	50 800,82 €	+ 50 800,82 €	Non sign.
- Dépôts et cautionnement reçus	1 094,68 €	819,69 €	- 274,99 €	- 25,12%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>1 094,68 €</i>	<i>51 620,51 €</i>	<i>+ 50 525,83 €</i>	<i>Non sign.</i>
- Excédent d'investissement N-1	981,93 €	- €	- 981,93 €	Non sign.
- Amortissements	6 400,46 €	5 773,12 €	- 627,34 €	- 9,80%
- Opérations de cessions	- €	3 060,00 €	+ 3 060,00 €	Non sign.
- Dotation pour provisions	- €	111,64 €	+ 111,64 €	Non sign.
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>7 382,39 €</i>	<i>8 944,76 €</i>	<i>+ 1 562,37 €</i>	<i>+ 21,16%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	8 477,07 €	60 565,27 €	+ 52 088,20 €	+ 614,46%

DÉPENSES	2024	2025	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Dépenses d'équipements	15 851,91 €	60 951,62 €	+ 45 099,71 €	+ 284,51%
- Remboursement de cautions	969,05 €	642,11 €	- 326,94 €	- 33,74%
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>16 820,96 €</i>	<i>61 593,73 €</i>	<i>+ 44 772,77 €</i>	<i>+ 266,17%</i>
- Déficit d'investissement N-1	- €	8 343,89 €	+ 8 343,89 €	-
- Reste à réaliser N-1	42 456,93 €	222 815,95 €	+ 180 359,02 €	Non sign.
- Opérations de cessions	- €	1 945,00 €	+ 1 945,00 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRES</i>	<i>- €</i>	<i>1 945,00 €</i>	<i>+ 1 945,00 €</i>	<i>Non sign.</i>
TOTAL GÉNÉRAL	59 277,89 €	294 698,57 €	233 475,68 €	+ 393,87%

Les dépenses d'investissement concernent principalement les travaux de réhabilitation et de rénovation des salles municipales ainsi que ceux du parking du Temple.

À noter pour 2025, le montant des restes à réaliser à hauteur de 222 815,95 € correspond aux travaux d'étanchéité du parking du Temple.

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Tous les travaux ont déjà été réalisés et l'opération demeure en phase de commercialisation des dernières parcelles, conditionnant l'équilibre définitif du budget.

À ce jour, quatre terrains restent à commercialiser.

I. Le résultat 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</i>
Réalisés	- €	- €	+ 0,00 €
Déficit reporté de 2024	73 177,83 €		- 73 177,83 €
TOTAL	73 177,83 €	- €	- 73 177,83 €
			DÉFICIT

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>SANS LES RESTES A RÉALISER</i>	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</i>
Réalisés	- €	- €	+ 0,00 €
Affectation de 2024		- €	+ 0,00 €
Déficit reporté de 2024	61 355,28 €		- 61 355,28 €
TOTAL	61 355,28 €	- €	- 61 355,28 €
<i>AVEC LES RESTES A REALISER</i>	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT D'EXECUTION</i>
Reports	- €	- €	+ 0,00 €
TOTAL	61 355,28 €	- €	- 61 355,28 €
			DÉFICIT

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2025

	<i>MONTANT</i>
Excédent de la section de fonctionnement	- 73 177,83 €
Déficit de la section d'investissement	- 61 355,28 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 134 533,11 €
DÉFICIT	

Fait à Bolbec le 23 mai 2026
Le Maire,
DORÉ Christophe